

installations américaines de précontrôle. Par conséquent, le processus en deux étapes est réduit à une seule inspection.

La nouvelle initiative sera particulièrement avantageuse pour les voyageurs, qui disposeront de plus de correspondances à partir de l'Asie et de l'Europe, d'un meilleur choix de transporteurs et d'horaires, et de délais de transit plus courts. Le Canada entend présenter bientôt un projet de loi afin de permettre l'instauration de services de précontrôle en transit.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Debora Brown
Cabinet du ministre des Affaires étrangères
(613) 995-1851

ou avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874